

ABONNEMENT

Saumur
Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne. 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 21 NOVEMBRE

BRÉSIL ET FRANCE

La révolution qui vient d'éclater au Brésil n'est pas sans embarrasser un peu nos démocrates.

Ils seraient fortement tentés d'y applaudir, parce que les insurgés ont proclamé la République.

Parfait, cela !

Mais deux considérations refroidissent leur enthousiasme.

D'abord, il paraîtrait que les esclavagistes de là-bas sont très favorables au mouvement insurrectionnel, qu'ils soutiennent et encouragent avec ardeur, pour ce motif que Dom Pedro II a aboli l'esclavage dans son empire. Revanche de mécontents. Les négriers étaient plongés dans le marasme. On les empêchait de trafiquer de la chair humaine. Alors, — en vertu de ce principe très démocratique que République est synonyme de liberté, — ils se sont révoltés contre un souverain qui supprimait la liberté qu'ils avaient toujours eue jusqu'alors d'attenter à celle des autres, et ils ont proclamé la République. Rien de plus élémentaire. Les démocrates de notre pays leur donnaient depuis si longtemps l'exemple du respect scrupuleux de la liberté d'autrui, qu'ils ont cru bien faire en les imitant. Quel républicain français oserait les en blâmer ?

Mais il y a une seconde considération qui donne à réfléchir à nos démocrates.

La voici :

Ils se disent que l'insurrection du Brésil a été provoquée par un *pronunciamiento*. Or, un *pronunciamiento* est une révolution militaire. Hé, hé ! voyez-vous ce que ce dernier mot a de désagréable et de terrifiant pour les partisans du régime actuel ?

N'est-ce pas justement d'une révolution de ce genre qu'il se croyaient tout récemment menacés ?

A la tête du mouvement insurrectionnel du Brésil apparaît le général Da Fonseca.

N'est-ce donc pas aussi dans la personne d'un général qu'hier encore, en France, s'étaient incarnés tous les mécontentements, synthétisés tous les dégoûts causés par le gouvernement de la troisième République ?

Ce que nous en disons n'est certainement pas pour absoudre les insurgés de Rio-Janeiro, d'autant mieux qu'il existe entre le but visé — en apparence du moins — par les partisans du général Boulanger, et celui hautement avoué par les amis du général Da Fonseca, une complète différence. Et l'on en pourrait dire autant du régime qu'on a tenté de renverser là-bas, par un coup de force, comparé à celui que combattaient ici les boulangistes, respectueux, jusqu'à l'excès, de la légalité.

Les révolutionnaires brésiliens ont renversé une monarchie qui avait donné la liberté aux esclaves.

Les boulangistes prétendaient renverser une République qui réduisait à l'esclavage des citoyens libres.

Et le parallèle que nous essayons d'établir tout à l'heure paraîtra encore plus saisissant

si l'on se rappelle qu'au moment où il a été appelé à la tête du gouvernement provisoire, le général Da Fonseca se trouvait en disgrâce, à la frontière, où l'Empereur l'avait envoyé pour cause d'insubordination. (Dom Pedro II lui avait néanmoins laissé le commandement d'un corps d'armée. Comparez donc cette conduite du monarque brésilien à celle qu'a tenue, vis-à-vis du général Boulanger, — accusé d'un complot imaginaire — la République française !)

Certes, l'embarras de nos démocrates est trop facile à comprendre. Il ne se traduit, du reste, que par une attitude réservée et par le manque absolu d'enthousiasme que nous venons de constater.

Qu'on ne cherche pas dans les colonnes des feuilles républicaines l'expression d'un blâme, si discret soit-il, à l'adresse des révolutionnaires de Rio-Janeiro.

Ah ! s'il s'agissait d'un coup d'Etat accompli en France par le général Boulanger !

Les journaux opportunistes et les radicaux ont-ils assez fulminé contre des projets d'attentat dont la preuve n'a pourtant jamais été faite ! Et nous avons vu traduits devant un tribunal d'exception, jugés (?) et condamnés (!) de prétendus conspirateurs dont l'unique crime était d'avoir poussé à l'extrême le respect d'une légalité que leurs adversaires, eux, n'ont pas hésité à violer en mainte circonstance, quand leur intérêt l'exigeait !

Pourquoi donc cette diversité d'appréciations ? Pourquoi s'indigner ici et manifester là tant de calme ? Pourquoi crier au crime en deçà et ne voir au-delà tout au plus qu'une peccadille ?

Ah ! c'est que la République règne en France, tandis qu'hier encore la Monarchie régnait au Brésil.

Le complot qui vient d'éclater de l'autre côté de l'Atlantique a renversé un trône et dépossédé un Empereur, Dom Pedro II.

Le succès de la prétendue conspiration boulangiste eût amené la chute de la République parlementaire et de M. Carnot.

Saisissez-vous bien la différence ?

D'où il résulte que, selon la doctrine professée par les républicains, le même acte peut être tantôt qualifié de crime et tantôt de simple événement politique, selon que ses conséquences entraînent la disparition de telle ou telle forme de gouvernement.

Mais, pourtant, si Dom Pedro II rentrait en triomphateur dans ses États et qu'il traduisit devant une Haute Cour — spécialement constituée à cet effet — les sujets rebelles qui viennent de le détrôner, que diraient nos démocrates ?

Parions qu'ils flétriraient le « tyran » et glorifieraient les « martyrs » !

(Anjou) ALPHONSE POIRIER.

INFORMATIONS

LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

Les journaux républicains louent sans réserve la Déclaration ministérielle qui affirme une politique de travail, de modération et de

réformes économiques ; qui trace un vaste programme suffisant amplement à toutes les exigences des électeurs et à l'activité des représentants et qui a déterminé dès avant-hier un courant désormais irrésistible vers les travaux utiles. Ils constatent qu'elle a produit à la Chambre et au Sénat une excellente impression ; le pays accueillera avec satisfaction une Déclaration qui formule si bien ses *desiderata*.

Le *Journal des Débats* dit que ce n'est pas un programme de gouvernement, c'est un programme d'affaires assez incolore pour ne mécontenter personne.

M. de Cassagnac dit également que le gouvernement a tâché de ménager la Droite et la Gauche ; sa Déclaration ne modifie pas sensiblement la situation actuelle, c'est du piétinement.

Tous les journaux conservateurs estiment qu'après comme avant il faut regarder et attendre.

Les journaux radicaux reprochent à la Déclaration de ne point contenir une note assez saillante contre les ennemis de la République.

LA LECTURE DE LA DÉCLARATION

C'est M. Tirard, président du conseil, qui a donné lecture à la Chambre de la déclaration ministérielle.

Lorsque M. Tirard est arrivé au passage où le document officiel rappelle « les beautés de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen », des protestations se sont élevées à droite.

— Vous feriez bien de la respecter cette déclaration des droits de l'homme ! s'écrie M. Cunéo d'Ornano.

Ces quelques mots soulèvent un brouhaha général, qui motive l'intervention du président de la Chambre.

Quelques phrases à effet ont été applaudies, tantôt sur un banc, tantôt sur l'autre, mais l'ensemble a été rare.

Disons, en terminant, que nos gouvernants n'ont fait aucune allusion à la révision, ni à la séparation des Églises et de l'État.

Au Sénat, la lecture de la déclaration, faite par M. Thévenet, a été accueillie sans transports d'enthousiasme. On croit que le ministère bénéficiera de la trêve des confiseurs. On verra après.

LA RÉVISION CONSTITUTIONNELLE

Un radical, M. Maujan, a déposé, immédiatement après la lecture de la déclaration, un projet de révision constitutionnelle. L'exposé des motifs ne contenait aucun argument sérieux justifiant la demande d'urgence.

M. Naquet, au nom de ses amis du parti national qui applaudissaient seuls M. Maujan, s'est rallié à sa proposition. Elle a été combattue par M. de Cassagnac qui a déclaré qu'il ne lui convenait point de marcher à la remorque de l'extrême-gauche et que les conservateurs sauraient choisir le moment opportun pour réclamer la révision constitutionnelle dont ils avaient toujours été partisans.

Le parti radical se trouvait dans un embarras extrême. M. Millerand s'est chargé de l'en tirer. Nous voulons la révision, a-t-il dit, nous espérons bien que cette législature la verra

éclore ; mais il est inopportun de jeter la désunion dans le parti républicain, dès le début, par une proposition qu'il faut laisser mûrir dans le Parlement et dans le pays.

M. Tirard a demandé à la Chambre d'écartier cette proposition et de se mettre immédiatement à l'étude des projets de réforme.

Le scrutin sur l'urgence de la proposition de révision, rectifié, donne 342 voix contre l'urgence et 416 pour. La majorité comprend 345 républicains, parmi lesquels la majorité des radicaux et 27 membres de la Droite ; la minorité comprend 25 républicains, presque tous radicaux, 38 boulangistes et 53 droitiers.

Les 413 abstentions se décomposent ainsi : 90 droitiers, 24 radicaux et 2 boulangistes.

Les vingt-sept conservateurs qui ont voté contre l'urgence sont : MM. Adam, d'Aremberg, Balsan, Benazet, Blachère, de Boisbois-sel, de Colombet, Dugué de la Fauconnerie, Dupuytren, d'Elva, Fould, Greffulhe, Grousset, Hély d'Oissel, Legavrian, Loréau, Montfort, Montgolfier, Morillot, Morin, Latour, de Mun, Obry, de Plazanet, Louis Passy, des Rotours, de Soubeyran, de Villebois-Mareuil.

La majorité républicaine se retrouve dans ce vote avec toutes ses nuances, notamment la nuance des radicaux représentée par MM. Clémenceau, Barodet, Chautemps, Millerand, Félix Mathé, Henri Mathé, Mesureur, Lockroy, Peytral, Ménard-Dorian, Dreyfus, Douville-Maillefeu, de Lanessan, etc.

LA QUESTION DES ALLUMETTES

Elle a été exposée par M. Rouvier qui a demandé à fixer à jeudi la discussion de la proposition Peytral abolissant le monopole.

Il y a, en ce moment, 478 députés valides, dont 333 républicains et 145 conservateurs ou boulangistes. La Chambre a encore à se prononcer sur 98 élections, dont 33 républicains et 65 conservateurs ou boulangistes.

Le préfet de police vient de demander une augmentation d'effectif de 1,200 gardiens de la paix.

Certains quartiers déserts sont, en effet, dépourvus de gardiens et la sécurité publique exige l'augmentation réclamée.

Peut-être cette mesure eût-elle été inutile, si la préfecture n'employait pas tant d'agents au service politique.

BOULANGISME

La scission, déjà constatée dans le parti boulangiste, s'accroît de plus en plus.

Une importante réunion secrète, à laquelle 140 comités étaient représentés, s'est tenue avant-hier soir à Montmartre, sous la présidence de M. Deroulède. Elle a blâmé le langage tenu récemment par M. Laguerre en faveur d'une politique d'attente ; elle a acclamé un discours très violent.

Le but de M. Deroulède, assure-t-on, serait de reconstituer la Ligue des patriotes sous le nom de Comité central pour la défense du suffrage universel ; M. Laguerre et les députés partisans de la politique d'inaction ne feraient pas partie du Comité.

LA PEUR DE BOULANGER

Le préfet des Côtes-du-Nord et le procureur de la République de Saint-Brieuc viennent de prescrire à la douane une surveillance active du littoral du cap Fréhol à Portrieux.

N'y a-t-il pas quelque naïveté à redouter une descente de M. le général Boulanger sur les côtes bretonnes ?

Il est vrai qu'avant-hier, pendant la séance, quelques députés prétendaient que M. Floquet avait reçu une dépêche lui annonçant que le général Boulanger était en France.

Beaucoup considéraient cette dépêche comme l'œuvre d'un mauvais plaisant.

Le bruit de la rentrée en France du général Boulanger est complètement faux. Il a été occasionné par une excursion que M. Boulanger a faite avant-hier à Guernesey.

LA RÉVOLUTION AU BRÉSIL

New-York, 19 novembre.

Une dépêche de Rio-Janeiro annonce que M. Patricino a été arrêté et mis en prison pour conspiration contre la République.

Tous les gouverneurs des provinces nommés par le gouvernement appartiennent à l'armée.

Le décret établissant la République porte que les provinces du Brésil, réunies par le lien fédéral, constituent les Etats-Unis du Brésil.

Chaque Etat nommera son gouvernement local et enverra son représentant au congrès qui réglera prochainement toutes les questions constitutionnelles.

Le gouverneur de chaque Etat devra prendre toutes les mesures nécessaires en vue de maintenir l'ordre et de protéger les citoyens.

En attendant, les relations, à l'intérieur et à l'extérieur, seront traitées par le gouvernement provisoire.

Il n'y a aujourd'hui que fort peu de dépêches du Brésil. Celles qui sont parvenues annoncent que si la tranquillité extérieure est maintenue, la Révolution accomplit son œuvre. Déjà deux personnages, MM. Patricino et Silveira Martins, ont été incarcérés comme suspects, et à ce titre seulement.

L'organisation fédérale des Etats-Unis du Brésil réserve, il n'en faut pas douter, de malheureuses surprises.

Aujourd'hui, enfin, la presse se montre plus sobre de ces démonstrations fantaisistes qui portent le nom d'interviews et qui sont de nature à fausser absolument l'opinion.

Voici les derniers télégrammes transmis :

Londres, 19 novembre.

Les dépêches reçues aujourd'hui du Brésil semblent indiquer une situation meilleure; le

commerce commence à se remettre de la paralysie causée par la révolution.

Lisbonne, 19 septembre.

Une dépêche de Rio annonce que le vicomte de Ouro-Preto, ancien président du conseil, s'est embarqué aujourd'hui pour l'Europe.

Le baron de Ladario, ancien ministre de la marine, qui avait été blessé, est aujourd'hui hors de danger.

New-York, 19 novembre.

Une dépêche de Rio-Janeiro apporte le texte du manifeste adressé au peuple brésilien par le nouveau gouvernement. Il est ainsi conçu :

« Citoyens,

» Le peuple, l'armée, la marine, les provinces viennent de décréter la chute de la dynastie impériale et la suppression du régime monarchique.

» Cette résolution patriotique a été suivie de la formation d'un gouvernement provisoire, qui a pour mission première de garantir le maintien de l'ordre, de la liberté et des droits de chacun.

» Ce gouvernement, qui durera jusqu'à la nomination d'un gouvernement définitif, n'est composé que d'agents temporaires. L'autorité dont ceux-ci sont revêtus a pour objet la défense de l'intégrité du pays et de la tranquillité publique.

» Le gouvernement provisoire promet d'employer tous les moyens en son pouvoir pour garantir la sécurité de la vie et de la propriété de tous les habitants du Brésil, qu'ils soient indigènes ou étrangers.

» Il respectera les opinions politiques individuelles en tant qu'elles ne seront pas en conflit avec les modifications nécessitées pour le bien du pays, de l'armée et de la marine.

» Le fonctionnement de la justice et des administrations civile et militaire suivra son cours, conformément à l'organisation actuelle.

» Les fonctionnaires seront maintenus dans leurs positions.

» La suppression du Sénat et du Conseil d'Etat a été décidée, ainsi que la dissolution de la Chambre des députés.

» Le gouvernement provisoire reconnaît et confirme tous les engagements souscrits par le gouvernement précédent et tous les traités passés avec les puissances étrangères. Il assume les charges de la Dette publique extérieure et intérieure, en un mot toutes les obligations légalement contractées.

» DEODORO DA FONSECA,
» Chef du gouvernement provisoire.

New-York, 20 novembre.

Voici le texte de la réponse de dom Pedro à la notification qui lui a été faite par le gouvernement provisoire au sujet de la proclamation de la République :

« Après avoir pris connaissance de l'adresse qui m'a été remise le 17 novembre, à trois

heures de l'après-midi, j'ai résolu de m'incliner devant les circonstances et de partir demain pour l'Europe avec toute ma famille.

» Après avoir quitté ce pays que j'affectionne et auquel je me suis efforcé, comme chef de l'Etat, de donner des preuves de ma sollicitude et de mon dévouement pendant près d'un demi-siècle, je garderai toujours des sentiments bienveillants pour le Brésil et je ferai des vœux pour sa prospérité.

» DOM PEDRO D'ALCANTARA. »

Lisbonne, 20 novembre.

On assure que le palais de Queluz, situé à 17 kilomètres de Lisbonne et entouré de jardins charmants, sorte de copie de Versailles, sera mis à la disposition de dom Pedro qui a toujours eu pour cet endroit une prédilection marquée.

C'est là que mourut Pedro I^{er}, père du souverain actuel.

Le roi de Portugal a également offert à dom Pedro son palais de Lisbonne.

NOUVELLES MILITAIRES

Les engagements sont fermés dans les régiments ci-après, qui ont atteint le complet de leur effectif d'engagés volontaires :

Infanterie : 3^e, 27^e, 41^e, 43^e, 51^e, 54^e, 55^e, 57^e, 61^e, 66^e, 72^e, 76^e, 83^e, 92^e, 122^e, 126^e, 135^e, 140^e, 159^e et 162^e régiments.

Cavalerie : 9^e chasseurs, 1^{er}, 3^e et 6^e hussards.

Artillerie : 6^e, 14^e, 16^e, 18^e et 23^e régiments.

Sur la proposition du comité de cavalerie, le ministre de la guerre a prescrit la mise en essai de quatre selles d'un modèle nouveau, aux 5^e hussards, 7^e dragons et 12^e cuirassiers (6^e corps).

Le type en est élégant et léger; son adoption répondrait à un besoin réel et à un vœu d'allègement depuis longtemps formulé par tous les cavaliers de l'armée française.

Lundi, M. le général Berge a réédité son ordre au 14^e corps interdisant la tenue bourgeoise aux officiers avant 5 heures du soir la semaine, avant midi le dimanche.

Lorsque cet ordre avait paru, sans critiquer l'esprit qui l'avait dicté, nous avions fait observer qu'il n'appartenait pas à un général de modifier les règlements en vigueur.

M. de Freycinet l'a rappelé ces jours derniers au sujet de l'instruction de la cavalerie qu'aucun commandant de division ou de brigade ne pourra régler à sa guise; il doit en être de même en ce qui concerne la tenue. Elle ne peut être portée différemment à Lyon qu'à Paris ou à Châlons. (Progrès militaire.)

UNE NOUVELLE ECOLE DE GUERRE EN ALLEMAGNE

Il existait jusqu'ici neuf Ecoles de guerre situées à Potsdam, Glogau, Neisse, Engers, Cassel, Hanovre, Anklam, Metz et Munich. Le projet de budget de 1890-1891 comporte un crédit relatif à la création d'une dixième Ecole; elle serait placée à Dantzig.

L'augmentation constante du nombre des élèves justifie cette mesure. En 1885, les huit Ecoles existantes (en dehors de la Bavière) contenaient 685 élèves à l'ouverture de leurs cours; en 1888, il y en avait 833, et, cette année, ce nombre s'est sensiblement accru.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LE PAIN DE TROUPES

L'adjudication de la fourniture du pain de troupes pour l'année 1890 vient d'avoir lieu.

M. Bizot, boulanger à Niort, a été déclaré adjudicataire de la fourniture pour l'arrondissement de Saumur, moyennant le prix de 0 fr. 24.2 le kilog.

ADJUDICATIONS

Le samedi 7 décembre prochain, à une heure et demie, il sera procédé à la préfecture de Maine-et-Loire, salle ordinaire des adjudications, sous la présidence du préfet ou de son délégué, à l'adjudication des fournitures nécessaires aux services de la Maison centrale de Fontevault, pendant l'année 1890.

LE CRIME D'ALLONNES

Le parquet de Saumur, qui avait retenu à sa disposition un parent de la victime, vient de le faire relâcher, sa culpabilité n'étant pas suffisamment établie.

Cette affaire toute particulière sera difficile à résoudre, car il est bien certain que le vol n'a pas été le mobile du crime. D'autre part, la victime a été frappée avec un acharnement que l'on ne peut expliquer.

Il y a dans cette affaire un mystère que la justice ne pénétrera pas sans peine et qui pourrait bien assurer l'impunité aux coupables.

(Courrier de Saumur.)

La Porteuse de pain

C'est demain soir vendredi qu'aura lieu au théâtre de Saumur la représentation de la Porteuse de pain, avec le concours de M^{lle} Favart.

Pour donner une idée du succès qu'obtient cette tournée dans les principales villes de province, citons les lignes suivantes du Journal d'Indre-et-Loire, écrites après la première

8 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DOT DE GERMAINE

Par M. du CAMPFRANC

CHAPITRE III.

Le lendemain, Marc et Gaston se retrouvèrent sur la terrasse. De là ils admiraient les dunes noyées dans une brume matinale, et leurs regards, remontant vers la vallée, se perdaient dans un fouillis de brindilles de lierre, de genêts à fleurons d'or, de bruyère rose. Jusque sur les rochers, les ronces et les ajoncs grimpaient à l'envi. Puis, au creux du vallon, un ruisseau babillait, s'arrêtant par-ci par-là pour deviser avec les fougères, ou raconter ses secrets aux grands roseaux.

— C'est là, dit Gaston, sur les bords de ce ruisseau, que, pour la première fois, mon père vit ma mère. Que mon aïeule m'a souvent raconté cette rencontre!... Ils s'aimaient: s'ils eussent vécu, leurs mains se fussent toujours fidèlement serrées dans le bonheur comme dans le malheur.

Les yeux des jeunes marins suivaient le

courant du ruisseau, qui, en approchant de la grève, se faisait de plus en plus jaseur: il sautillait sur les pierres, les couvrant d'une légère écume; puis, après s'être culbuté à plusieurs reprises sur quelques gros rochers, suivant ainsi la destinée commune à tout ce qui respire, à tout ce qui s'agit, à tout ce qui chemine en ce monde, il s'élançait d'un grand élan et allait se perdre à jamais dans la mer.

— Pauvre ruisseau, pensa Marc, il a vécu! Un bruit d'avirons attira son attention.

La baleinière de lord Mac-Bayle approchait du rivage. Les rameurs, entièrement vêtus de blanc, agitaient leurs rames avec un ensemble parfait; et bientôt Margaret sauta légèrement sur la grève.

Elle était éblouissante dans sa toilette matinale, blanche et rose, faite d'étoffe très simple, mais d'une coupe des plus élégantes.

Elle s'attardait à regarder les vagues qui couraient l'une sur l'autre, en frangeant d'écume le sable fin; puis, ayant consulté sa montre émaillée, elle changea d'allure, activant sa marche; le bichon Toby courait en avant, et Barbara Morridge, fort distancée, la suivait, soufflant, haletant sous son chapeau cloche

artistement voilé, et tout bas maugréant contre la jeunesse qui a des ailes... contre la jeunesse qui jamais ne sait marcher posément.

Parfois Margaret se retournait et s'écriait gaiement :

— Allons, Morridge. Hip! hip! forward! forward!

Malgré ces encouragements, la digne mistress poussait de profonds soupirs dès qu'il s'agissait de s'enlever dans un bond léger pour franchir une flaque d'eau, un lac minuscule formé par la mer dans les creux du sable.

Elle jetait aussi des exclamations d'horreur, l'infortunée Morridge, lorsqu'elle devait fendre une nuée de pucerons qui, follement, dansaient des sarabandes sur la grève humide.

Margaret riait de cet effroi; et, revenant vers sa gouvernante, contourant les roches, elle s'amusait à lancer de nouveau sous les pas de Morridge la nuée de sauterelles affolées.

— Cette Écossaise n'est qu'une enfant gâtée, murmura Gaston; vois, Marc, comme elle abuse de son complaisant chaperon.

— Peut-être as-tu raison, fit le jeune médecin; cependant elle est bonne... Regarde!

Il désignait un groupe de jeunes pêcheurs

qui, le filet sur l'épaule, le panier au bras, s'élançaient vers Margaret.

— Bonjour! bonjour! s'écriaient-ils.

Et les petites mains bâlées tendaient à miss Mac-Bayle les paniers de pêche où l'on voyait des chevrettes encore frétilantes sur leur lit de goémon, des moules avec leur calcaire bleu, des coquillages finement rayés, de petits crabes verdâtres, guerriers lilliputiens, armés jusqu'aux dents, et redoutables à tout un monde d'atomes sous-marins.

Margaret souriait aux jeunes Bretons, puis elle prit ça et là dans les corbeilles un brin de goémon qui s'irisait au soleil, une coquille nacrée ayant un doux éclat de perle; et, entre tous les pêcheurs, elle distribua une richesse de pièces blanches.

— Ne la jugeons pas encore, reprit Marc visiblement ému.

Margaret venait de gagner la route qui conduit de Saint-Michel-en-Grève à Saint-Efflam.

Bientôt elle passa devant la terrasse du Roscoat. Ses yeux se levèrent étincelants de franchise, de hardiesse, de gaieté; puis, devant le salut respectueux des deux marins, changeant aussitôt le caractère de sa physionomie, elle devint tout à coup la correcte et raide

représentation à Tours, le dimanche 10 courant, de la *Porteuse de pain* :

« Jamais, depuis l'ouverture du Théâtre-Français, nous n'avons vu pareille foule se précipiter à l'assaut de toutes les places, depuis le « paradis » jusqu'aux fauteuils d'orchestre.

» M^{me} Favart était cet aiguillon dont parle Theuriot, et auquel il est nécessaire d'avoir recours pour émouvoir un peu les Tourangeaux....

» La *Porteuse de pain* a eu un grand succès de larmes. Ce drame si palpitant, si vrai, si poignant, a d'ailleurs été interprété supérieurement par tous les artistes, M^{me} Favart en tête.

» Nous revoyons toujours avec plaisir M. Rameau, dont le talent discret et sobre a un peu de Leborgny, de la Comédie-Française.

» La recette a atteint son maximum.

» Ce « détail » semble donner aux applaudissements ce je ne sais quoi qui les rend aux artistes plus sincères et plus chaleureux. C'est justice. »

Ce succès a engagé la troupe de M^{me} Favart à donner une nouvelle représentation à Tours.

LES PIÈCES DE 5 FRANCS

Des fausses pièces de 5 fr. à l'effigie de Victor-Emmanuel et au millésime de 1886, son actuellement en circulation.

On les reconnaît à l'imperfection de l'empreinte; de plus les lettres FERT, gravées sur le cordon des bonnes pièces, manquent sur les pièces fausses.

ANGERS

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« M. le docteur Guignard poursuit avec ardeur la campagne d'invalidation contre l'honorable M. Fairé. Lundi, notre maire filait sur Paris sans tambour ni trompette. Pour n'être pas aperçu à son départ d'Angers, il s'était embarqué à la gare Saint-Serge; mais il a fallu changer de train à Ecoiffant, et c'est là que M. Guignard a trahi son incognito. Certains lieux, quoiqu'on dise, sont véritablement fatals.

» Cet Ecoiffant joue un rôle considérable dans la vie de l'éminent praticien.

» A Paris, on a dû en parler longuement au sein de la commission chargée d'examiner le dossier électoral de la 4^e circonscription d'Angers. Le candidat échoué s'y est rendu le jour même pour exhiler ses plaintes.

» Que s'est-il passé dans cet entretien? Nous le saurons en partie quand viendra, sous peu, la discussion de l'élection de M. Fairé.

» Ce ne sera pas la séance la moins intéressante de la Chambre... si l'on entre dans les détails. »

miss anglaise, et passa en saluant d'un mouvement de la paupière.

Et Morridge, voulant atténuer ce que cet air de profonde indifférence pouvait avoir de blessant :

— Oh! dit-elle, je demande votre pardon, gentlemen, si nous passons si vite ce matin. Nous sommes courants à coup pour la lettre de Germaine de Guérande.

— Germaine de Guérande! fit Gaston d'une voix tremblante d'émotion, et devenant extrêmement pâle.

— Oh! vous connaître elle, répliqua Morridge: c'est le plus tendre amie du cœur de miss Mac-Bayle. Toujours son lettre arrivait fidèlement sur le mât.

Profitant de ce léger temps de repos, de son mouchoir plié en éventail elle aérail son visage enflammé; mais il fallait suivre, car Margaret avançait toujours. Elle venait d'apercevoir le facteur. Il marchait de son pas cadencé, une courroie de cuir sur l'épaule soutenant la boîte aux lettres.

— All right! All right! cria Margaret; en avant! en avant! Toby!

Docile au commandement de sa maîtresse, le petit chien galopait sur la route poudreuse,

L'ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

On lit dans la dernière chronique musicale de l'*Espérance du Peuple* :

« Nous sommes heureux d'annoncer à ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à l'Association artistique d'Angers, que cette Société, malgré la crise qu'elle a subie l'année dernière, est plus florissante que jamais. L'orchestre, ra-jeuni par quelques solistes hors ligne, est plus remarquable encore que l'année précédente et chaque programme comprend des éléments d'attraction qui prouvent à quel point MM. de Romain et Bordier, qui ont déjà rendu tant de services à l'art musical, ont le désir de maintenir Angers à la tête de toutes les villes de France au point de vue de l'exécution des œuvres symphoniques des auteurs classiques et des jeunes compositeurs de l'école moderne. »

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CHINON

M. Jules Delahaye, le nouveau député de Chinon, a fait citer tout dernièrement, devant le tribunal correctionnel de cette ville, les brigadiers de gendarmerie de Rivarennes et de Cléré, qui avaient, sur les ordres de leurs chefs, arraché les affiches du candidat et saisi ses circulaires entre les mains des porteurs qui les distribuaient.

A l'audience, les gendarmes ont reconnu les faits qui leur étaient reprochés, et, chose curieuse, ont trouvé un défenseur en la personne de M. le Procureur de la République, qui a déclaré qu'ils n'avaient agi que conformément aux instructions de M. Constans.

M. le Procureur de la République de Chinon est même allé très loin dans sa façon d'interpréter la loi sur la liberté électorale. « Si les gendarmes ont outrepassé leurs droits, s'est-il écrié, M. Jules Delahaye n'a qu'à porter l'affaire à la tribune de la Chambre et poser à ce sujet une question à M. Constans. Il n'a pas d'autres ressources. »

Singulière façon d'interpréter la loi du 29 juillet 1881, qui, en protégeant les affiches électorales à l'égard des affiches de l'administration, et en punissant de peines rigoureuses les agents de l'autorité coupables de lacération, a voulu mettre un frein aux violences des fonctionnaires sans scrupules assez audacieux pour porter atteinte à cette liberté de l'affichage, que les républicains réclamaient jadis comme une liberté primordiale. Il suffira donc d'une circulaire de l'administration, n'ayant pas même un rapport direct à l'espèce, pour excuser et légitimer même tous les accès d'arbitraire, tous les abus de pouvoir commis au mépris de la loi.

Quant au délit ironique de M. le Procureur de la République invitant M. Delahaye à procurer un succès de majorité à M. Constans, ce n'est

mettant en mouvement les grelots de son collier d'argent. Il était admirablement dressé, ce Toby, et le facteur était aussi accoutumé à la manœuvre; car le bichon revint bientôt, portant entre ses blanches canines une large enveloppe satinée et parfumée d'une légère senteur de verveine.

Margaret saisit la lettre; et, joyeusement, sans s'inquiéter de Marc, sans s'inquiéter de Gaston, reprit le chemin de la grève. Elle voulait regagner son yacht, et là, dans la solitude de sa cabine, doucement balancée par les vagues, lire et relire et savourer encore la lettre de son amie.

— Germaine de Guérande!... se redisait Gaston demeuré tout rêveur sur la terrasse, Germaine de Guérande!...

Lorsque nous ouvrons le livre de notre mémoire, lorsque nous le tournons feuillet à feuillet, chaque page porte un nom; mais il en est toujours une sur laquelle nous nous attardons, sur laquelle aussi notre regard se mouille.

Gaston serrait fortement la main de Marc.

— Qui m'eût dit, reprit-il à voix presque basse, qui m'eût dit que j'usse entendu pro- noncer, au Rosecoat, sur une plage bretonne,

qu'une gasconnade impudente pour dissimuler un déni de justice.

QUEUES COUPÉES A UNE CINQUANTAINE DE CHEVAUX DE DRAGONS

L'*Union Malouine* rapporte qu'un fait singulier s'est produit il y a peu de jours dans le quartier de cavalerie du 24^e régiment de dragons: des malfaiteurs, qui ne sont peut-être pas tout à fait étrangers au régiment, ont coupé les queues d'une cinquantaine de chevaux, afin de pouvoir vendre le crin et se procurer ainsi de l'argent; des pantalons de treillis ont aussi disparu.

L'autorité militaire a fait jusqu'à présent de vaines recherches pour découvrir les coupables.

INCENDIE A MOULINS

L'avant-dernière nuit, le feu s'est déclaré vers minuit, au lycée de Moulin, dans les chambres des maîtres répétiteurs. L'alarme donnée par le veilleur, tout le monde fut bientôt sur pied, et les grands élèves se mirent aussitôt à former la chaîne.

A onze heures, hier matin, tout était terminé. Les dégâts, purement matériels, sont évalués à 300,000 francs. La cause du feu est inconnue.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Novembre-Décembre 1889

Billets d'aller et retour de famille pour les stations hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne. — Tarif spécial A n° 34 (Orléans).

Des billets d'aller et retour de famille, de première et de deuxième classe, sont délivrés toute l'année à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours :

Pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes, 25 0/0; — de 4 personnes, 30 0/0; — de 5 personnes, 35 0/0; — de 6 personnes et plus, 40 0/0.

Durée de validité: 35 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 20 novembre 1889.

Toute la cote manifeste aujourd'hui un peu de lourdeur. Le 3 0/0 revient à 87.70, le 4 1/2 0/0 à 105.25.

Le Crédit Foncier se négocie à 1,306.25. La légère réaction qui se produit ne touche pas au groupe des obligations.

La Banque de Paris et des Pays-Bas cote 812.50. La prime sur les actions de la Banque

ce nom tant aimé! Germaine de Guérande! Ah! Dieu est bon! Dieu est bon!

Alors il se mit à épuiser avec Marc de Réchan les « T'en souviens-tu? »... Te souviens-tu de notre séjour en Algérie?... Te rappelles-tu la fête du *Jean-Bart* où pour la première fois j'entrevis M^{me} de Guérande... et notre long voyage... et la constance de ma pensée?...

Et les deux amis se mirent à longuement évoquer le passé.

Dans le cœur du marquis, le souvenir de Germaine datait déjà de trois années. Gaston était alors embarqué sur l'escadre dont les navires mouillaient devant les côtes algériennes.

D'horribles sécheresses désolaient ce pays, la souffrance était grande, et un illustre prélat, dont tous connaissent le nom, l'âme généreuse, la vaste intelligence, non content d'avoir ouvert son palais épiscopal aux affamés, se prodiguait, faisait quête sur quête, appelant à son aide l'Église entière: cette charité catholique qui s'émeut de toutes les souffrances, qui sait toujours trouver une aumône; que ce soit pour les chrétiens d'Europe, pour l'Arabe du désert, ou les noirs africains.

(A suivre.)

Nationale du Brésil se maintient de 102 à 105. Le nouveau gouvernement ayant donné les assurances les plus formelles qu'il exécuterait les contrats conclus par le ministère précédent, on s'attend à ce que les cours regagnent rapidement leur ancien niveau.

La Société Générale s'établit à 457.50. La Banque d'Escompte reste à 533.75. Au sujet de l'émission que cet établissement prépare, il est bon de rappeler que la transformation de la Société Decauville a été nécessaire par le développement considérable des affaires. Le produit des 40,000 actions offertes au public est destiné à l'achat des établissements de Petit-Bourg et à la création d'un fonds de roulement. Onze millions de commandes déjà acquises et toutes celles qui s'offraient passent à la nouvelle Société.

Le Turc s'échange à 17.50. On traite activement l'Alpine à 210 et 211. Le Crédit Provincial de plus en plus recherché vaut 68 et 70. Le marché des titres de la Galicie tend à s'élargir.

L'obligation des Chemins Économiques reste à 382.

INFORMATIONS FINANCIÈRES.— La Banque Froidefont, 8, rue Drouot, à Paris, 41^e année, fait le remboursement sans frais des versements qui ont été payés, sur les obligations Panama, en 1889, entre les mains du liquidateur.

LE CONSEIL QUOTIDIEN

La science modifie peu à peu ses méthodes dans l'art de soigner les maladies. Ainsi, on ne laisse plus mûrir les rhumes, on les soigne par les *Capsules Guyot* qui empêchent la toux de dégénérer en bronchite chronique ou en catarrhe pulmonaire.

Le succès du *Goudron Guyot*, soit en capsules, soit en liqueur, est dû à son efficacité, à son bon marché et à son mode d'emploi facile et agréable.

En rendant justice à ces produits, je parle de ceux qui portent sur l'étiquette l'adresse: 19, RUE JACOB, PARIS. O. S.

GRAND THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 21 novembre

Roméo et Juliette, opéra en 5 actes et 6 tableaux, et un prologue, musique de Gounod (deuxième représentation).

Théâtre de Saumur

VENDREDI 22 Novembre 1889

AVEC LE CONCOURS DE

M^{me} MARIE FAVART

Sociétaire de la Comédie-Française

LA PORTEUSE DE PAIN

Drame en 5 actes et 9 tableaux, de MM. Xavier de Montépin et Dornay.

M^{me} FAVART remplira le rôle de *Jeanne Fortier*.

Bureaux, 8 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/2.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 17 Novembre 1889.

Versements de 82 déposants (15 nouveaux), 25,160 fr. 99.

Remboursements, 20,326 fr. 87.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

ÉPICERIE GÉNÉRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

P. ANDRIEUX

Baisse de prix sur les conserves

Petits pois supérieurs, la boîte pour six personnes, 90 cent.;

Hors ville, par 5 kilos, 80 cent.;

Petits pois supérieurs, la boîte pour trois personnes, 50 cent.;

Hors ville, par 5 kilos, 45 cent.;

Haricots verts supérieurs, la boîte pour six personnes, 95 cent.;

Hors ville, par 5 kilos, 85 cent.;

Haricots verts supérieurs, la boîte pour trois personnes, 50 cent.;

Hors ville, par 5 kilos, 45 cent.

BASSE DE PRIX SUR LE SUCRE.

LES FRÈRES MAHON « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

L'ORIFLAMME

PÉTROLE BLANC

inflammable

SANS ODEUR

Produit une Lumière incomparable

En Bidons de 5 litres chez tous les détaillants

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Au plus offrant et dernier enchérisseur, Aux enchères publiques, En l'audience des saisies immobilières, au Palais de Justice du Tribunal civil de Saumur,

PARCELLES de TERRE et VIGNE ET DE LA NUE-PROPRIÉTÉ

Plusieurs autres parcelles de Terre et Vigne, Situées commune de Martigné-Briand (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le SAMEDI 21 DÉCEMBRE 1889, au Palais de Justice, à Saumur, à midi, à l'audience des saisies immobilières dudit Tribunal.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'en vertu de la grosse dûment en forme exécutoire d'un jugement par défaut rendu par M. le Juge de paix du canton de Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), le seize juillet mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré;

Et à la requête de M. Francis Renault, propriétaire, demeurant à Brigné (Maine-et-Loire), ayant pour avoué M^e André POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour lui sur la présente poursuite de vente;

Et par suite de la saisie immobilière pratiquée suivant exploit de BOURASSEAU, huissier à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), le trois septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré, visé, dénoncé et transcrit;

En présence ou lui dûment appelé de M. Louis Duveau, propriétaire-cultivateur, demeurant à Martigné-Briand (Maine-et-Loire), partie saisie;

Il sera, le samedi vingt-un décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, à midi, au Palais de Justice de Saumur, audience de saisies immobilières dudit Tribunal, au plus offrant et dernier enchérisseur, en neuf lots, procédé à l'adjudication des immeubles dont la désignation suit :

PROCÉDURE

En vertu de la grosse dûment en forme exécutoire d'un jugement par défaut rendu par M. le Juge de paix du canton de Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), le seize juillet mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, M. Renault, propriétaire, demeurant à Brigné (Maine-et-Loire), a fait faire commandement au sieur Duveau, sus-nommé, suivant exploit de BOURASSEAU, huissier à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), en date du dix-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré et visé, d'avoir à payer la somme de cent onze francs trente-deux centimes, montant en principal, intérêts et frais des condamnations prononcées au dit jugement.

Faute par ledit sieur Duveau d'avoir satisfait audit commandement, le sieur Renault a fait saisir réellement les immeubles ci-après, par procès-verbal de BOURASSEAU, huissier à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), du trois septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré et visé.

Ce procès-verbal de saisie a été dénoncé audit sieur Duveau, suivant exploit du même huissier, en date du douze septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré et visé.

Le procès verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, volume 45, numéros 42 et 43.

DÉSIGNATION

Commune de Martigné-Briand (Maine-et-Loire)

1^{er} Lot.
Au canton des Epingles, environ dix ares de terre, en vigne et pommes de terre, joignant au levant M. Pierre Matignon et au couchant M. Hilaire Matignon.
Mise à prix 40 fr.

2^e Lot.
Au canton des Epingles, environ quarante ares de terre, en chaume, jardin potager, joignant au levant M. Pierre Matignon et au couchant héritiers Duquesne.
Mise à prix 160 fr.

3^e Lot.
Aux Maltotiers, un morceau de terre, en vigne et chaume, contenant environ dix-sept ares, joignant au levant Pinier et au couchant Leduc-Baleine.
Mise à prix 40 fr.

4^e Lot.
Aux Péhus, un petit morceau de terre, en vigne, contenant environ un are quatre-vingts centiares, joignant au nord un sentier et au levant l'hospice de Martigné.
Mise à prix un fr.

5^e Lot.
Aux Péhus, un morceau de terre, en maïs et menus, contenant environ deux ares quatre-vingt-dix centiares, joignant au nord Renou et au levant l'hospice de Martigné-Briand.
Mise à prix deux fr.

6^e Lot.
Aux Grenusses, un morceau de terre en chaume, contenant environ cinq ares dix centiares, joignant au nord Boulay, au midi Bourreau, au couchant le cimetière, et au levant Poulain.
Mise à prix 20 fr.

7^e Lot.
Au lieu dit les Epingles, la nue-propiété d'un morceau de terre labourable en chaume, contenant environ huit ares treize centiares, joignant au levant M. Pierre Matignon, au midi le Pré de la Cure, et au nord M. François Matignon.
Mise à prix un fr.

8^e Lot.
Au lieu dit Champ-Horeau, la nue-propiété d'un morceau de terre en vigne, contenant environ huit ares, joignant au nord Marsault, au couchant Gelineau, au midi Mosset, numéro 164 de la section E du plan cadastral.
Mise à prix 5 fr.

9^e Lot.
Au lieu dit les Bardelles, la nue-propiété d'un morceau de terre en guéret, contenant environ sept ares soixante-dix centiares, joignant au couchant Couassard-Touret, au nord un chemin, et au couchant M. Fresneau-Cheveau.
Mise à prix deux fr.

L'usufruit des trois derniers lots appartient au sieur Pierre Matignon, âgé de 75 ans, et à M^{lle} Jeanne Matignon, âgée de 62 ans, demeurant l'un et l'autre à Martigné-Briand, jusqu'au décès de chacun d'eux.

Il est ici déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du Code de Procédure civile, modifié par la loi du vingt-un mai mil huit cent cinquante-huit, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

MISE A PRIX

Outre les charges et conditions énoncées au cahier des charges, l'enchère sera reçue sur la mise à prix totale de deux cent soixante-onze francs, ci 271

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente;

2^o Au greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

ANDRÉ POPIN.

Saumur, le dix-huit novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Enregistré à Saumur, le novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, folio case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (932) Signé: L. PALUSTRE.

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable

Grande Maison d'habitation Propre au commerce.

Sise à Saumur, rue du Portail-Louis, 26,

Composée d'un corps de bâtiments sur rue, de cour et magasins sur le derrière.

S'adresser audit M^e LELIÈVRE, notaire. (933)

A CÉDER

Après fortune faite

UN

MAGASIN DE MEUBLES

Situé 28, rue du Portail-Louis.

S'y adresser pour les renseignements. (906)

VICHY

Administration - Paris, 5, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. - Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. - Bonbon digestif. Pour éviter les contre-façons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris? Avez-vous des pellicules? Vos cheveux sont-ils faibles et tombent-ils?

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats Inespérés. - Vente toujours croissante. - Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. - Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT: 22, rue de l'Ecliquier, PARIS. Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve à Saumur, chez M. Bouchet, 2, rue Saint-Jean.

Ville de Doué-la-Fontaine

ADJUDICATION

DU

Droit d'Étalage

A la Mairie de Doué, le LUNDI 25 NOVEMBRE 1889, à une heure de l'après-midi.

Mise à prix : 12,000 fr.

Prix du bail actuel, 14,765 fr.

Cautionnement exigé, 4,000 fr.

VOITURES NEUVES et d'OCCASION et CAMION A VENDRE.

S'adresser à M. LECUIT, 48, rue Nationale, Saumur. (934)

Vêtements sur mesure

A QUALITÉ ÉGALE, FAÇON AUSSI SOIGNÉE 15 à 20 0/0 moins cher que partout ailleurs.

L. RÉMY, tailleur

29, rue du Pressoir-S'-Antoine, à Saumur.

Jacquettes, Redingotes et Vant aux Pour Dames, sur mesure

TRAVAIL À FAÇON ET RÉPARATIONS

Prix très modérés.

Les personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas se déranger, n'ont qu'à faire prévenir M. RÉMY par une carte postale ou autrement : il se rend auprès d'elles.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

ÉPICERIE PARISIENNE IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38 SAUMUR

CHOCOLATS DE MARQUES

Menier, le 1/2 kil., 1.65
Planteur, — 1.65
C^{ie} Coloniale, — 2.20
Felix Potin, 1/2 k., 1.30, 1.50, 1.70
Express, les 6 déjeuners, 90 et 1.20

CHOCOLATS IMBERT

Santé fin, le 1/2 kil., 1.30
— surfin, — 1.60
Supérieur vanillé, — 1.90
Double vanille, — 2.10
Escompte de 5 0/0 par 5 kilog.

N. B. Tous nos chocolats sont garantis pur cacao et sucre.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 NOVEMBRE

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	87 70	Banque de France	4240 —	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	373 —	Compagnie parisienne du Gaz	524 50
3 0/0 amortissable	94 50	Banque d'Escompte	531 25	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	457 50	C ^{ie} Transatlantique 3 0/0 r. à 500	352 50
4 1/2 1883	105 25	Comptoir national d'Escompte	667 50	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	457 —	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	45 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1312 50	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	455 —	— 6 0/0 2 ^e série — — —	44 —
Oblig. 1855-60 3 0/0	531 —	Crédit Industriel et Commercial	575 —	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	387 —	— obligations à lots	120 —
— 1865 4 0/0	527 —	Crédit Lyonnais	698 75	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	450 25	Suez 5 0/0 remboursable à 500	594 —
— 1869 3 0/0	411 —	Dépôts et Comptes courants	492 50	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	403 75	Société Générale	600 —	Est 3 0/0 anc. r. à 500	412 —	Emprunt russe 1862 5 0/0	103 70
— 1875 4 0/0	522 —	Est	805 —	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	417 —	— 1889 4 0/0	94 25
— 1876 4 0/0	520 —	Paris-Lyon-Méditerranée	1335 —	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	416 —	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	92 75
— 1886 3 0/0	388 —	Midi	1205 —	Nord 3 0/0 r. à 500	424 50	— 2 ^e	— —
Bons de liquidation	525 —			Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	420 —	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
				Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	417 —	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	480 —
				NORD			
				Orléans	1776 25		
				Ouest	1355 —		
				Compagnie parisienne du Gaz	1440 —		
				Transatlantique	610 —		
				Canal de Panama	55 —		
				— Suez	2322 50		
				VALEURS ÉTRANGÈRES			
				Autrichien 4 0/0 or	92 50		
				Dette d'Égypte 6 0/0	472 —		
				Extérieur 4 0/0	75 75		
				Hongrie 4 0/0 or	86 —		
				Italie 5 0/0	94 —		
				Portugal 4 1/2 1888	499 50		

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,